

Interpellation présentée par le député :
M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 14 mars 2012

Interpellation urgente écrite

A quand une décision du Conseil d'Etat concernant le déplacement des citernes de Vernier !

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous sommes en mars 2012 et la population de Vernier est toujours en attente d'une réponse du Conseil d'Etat suite à la pétition intitulée **MOINS DE CITERNES, PLUS DE SECURITÉ** riche de près de 800 signatures de résidentes et résidents verniolans souhaitant la délocalisation et l'arrêt d'exploitation du site dit « Blandonnet ».

Les activités des pétroliers du site de Blandonnet présentent des risques avérés inacceptables pour les habitants, ainsi que pour les employés et le nombreux public fréquentant commerces et entreprises. Un stockage plus rationnel dans les citernes situées au sud de l'autoroute de contournement est possible.

Pour rappel cette pétition demandait :

La suppression d'ici fin 2012 des citernes du site de Blandonnet en rationalisant le stockage des hydrocarbures dans des lieux plus éloignés des habitations et des commerces.

Un aménagement harmonieux, cohérent et sûr du site de Blandonnet, véritable porte d'entrée de la commune.

Depuis près de 28 jours, un homme seul contre tous a entamé une grève de la faim, afin d'obtenir au pire une réponse du Conseil d'Etat et au mieux une décision de ce conseil afin de suivre les injonctions du Tribunal fédéral mais aussi des divers rapports mandatés qui préconisent tous la suppression des citernes de stockage de pétrole du site de Blandonnet.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le Conseil d'Etat va entendre que cet homme y laisse sa vie afin d'avoir la pudeur de prendre le temps au mieux de le recevoir, voire lui donner des réponses à ses légitimes revendications ?